



Saint-Paul-de-Vence : seule commune azurée lauréate pour mener un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC)

Après avoir signé une convention de partenariat avec le Conservatoire d'espaces naturels Provence-Alpes-Côte d'Azur (CEN PACA) en mai dernier, Saint-Paul-de-Vence fait partie des communes retenues par l'Office français de la biodiversité (OFB) pour réaliser un ABC. Celui-ci consiste à réaliser un inventaire précis et cartographié de la faune et de la flore de la commune.

Et la feuille de route est déjà bien définie : dans un premier temps, **un état des lieux des données existantes sera effectué, les espèces floristiques et animales inventoriées, suivi de la réalisation du diagnostic communal et l'identification des enjeux majeurs.**

Objectifs :

- accroître les connaissances relatives à la biodiversité présente sur le territoire
- sensibiliser l'ensemble des acteurs autour des enjeux de la biodiversité
- aboutir à la préservation et la valorisation de la biodiversité sur le territoire.

*“Plus qu'un simple inventaire naturaliste, un ABC est **un outil d'information et d'aide à la décision pour nos élus ; il facilite l'intégration des enjeux de biodiversité dans les démarches d'aménagement.** C'est pourquoi nous avons décidé de candidater lors de l'appel à projets en début d'année”,* explique Déborah Gantois, coordinatrice du service environnement de la commune.

Pour mener à bien ce projet, **la municipalité peut compter sur l'expertise du CEN PACA qui a déjà participé à plus d'une dizaine d'atlas de la biodiversité communale en région (Mouans-Sartoux, Châteauneuf-Grasse, Arles...).**

*“Nous avons l'habitude de réaliser ce type de mission. Avec l'Office français de la biodiversité et la municipalité, nous avons d'ores et déjà décidé de **porter une attention particulière aux animaux nocturnes, et plus particulièrement aux chauves-souris et aux papillons de nuit.** Il s'agit ici d'établir un état zéro afin de pouvoir avoir des données pour étudier l'évolution de ces espèces.”,* détaille Anaïs Syx, Responsable du pôle Alpes-Maritimes.

Mais ce n'est pas tout ; **pour accompagner ce projet, la population Saint-Pauloise sera également mise à contribution.** Pour la sensibiliser et la fédérer, le service environnement de la commune a d'ores et déjà prévu de tenir un stand informatif lors des prochains temps forts de la ville (comme le Festival de la Montagne par exemple), réaliser des ateliers avec les élèves du Groupe scolaire La Fontette, proposer des conférences, etc.

Rappelons que chaque année depuis 2017, l'OFB donne l'opportunité aux communes et intercommunalités d'identifier les enjeux de biodiversité de leur territoire en réalisant un ABC. Doté d'une enveloppe initiale de 5 M€, le programme ABC 2021 est mis en œuvre dans le cadre d'un appel à projets qui a connu un succès sans précédent, mobilisant plus de 250 porteurs de projets communaux et intercommunaux. A l'issue d'une phase de sélection régionale puis nationale, et compte tenu de la qualité des projets reçus, l'OFB a décidé de porter son soutien à hauteur de 8,05 M€ dans une optique d'accélération de la mise en œuvre du plan France Relance.



Côté Saint-Paul-de-Vence, la commune bénéficiera d'**une subvention de l'OFB à hauteur de 80% des dépenses éligibles.**

Le mot du Maire :

*“Nous avons toujours été très clairs ; **notre volonté est de préserver notre patrimoine.** C’est pourquoi, depuis le début de notre mandat, nous nous investissons pour la sauvegarde de la biodiversité communale : obtention du Label “Territoire engagé pour la nature”, mise en place d’une expérimentation sur l’extinction lumineuse...*

Et nous voulons aller plus loin encore ; nous envisageons une pré-adhésion au Parc Naturel Régional des Préalpes d’Azur, nous réfléchissons à rejoindre l’Association Nationale de Protection du Ciel et de l’Environnement Nocturne (ANPCEN) et à plus long terme, à candidater au Label Terre Saine”.